CR Conseil Municipal du 24/05/2020

<u>Elus présents</u>: Michel PIALET (maire sortant), Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Elisabeth SAUQUE, Jean-Luc OZIOL, Maud CLAVEL, Christine PENA, Lucas MESTRE, André HOURS, Evelyne AGNIEL, Vincent CHOLET, Olivier CHAMBOREDON

Elu absent:

Secrétaire de séance : Lucas MESTRE

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Malbosc, se sont réunis dans la salle des fêtes à 10h, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Michel PIALET, conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales et a installé le nouveau Conseil Municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel RISSE, le doyen d'âge des membres du Conseil.

Le Conseil a tenu à remercier Monsieur Michel PIALET pour ces deux mandats effectués.

Délibération DEL 004_2020 : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président de séance donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Le président interroge alors s'il y a des candidat(e)s :

La candidature de Monsieur Christian MANIFACIER est présentée,

Le Conseil désigne deux assesseurs : Madame Maud CLAVEL, Monsieur Vincent CHOLET

ELECTION DU MAIRE Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé par les assesseurs au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

Monsieur Christian MANIFACIER 10 voix pour, 1 blanc

Monsieur Christian MANIFACIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Délibération DEL 005_2020 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire, Monsieur Christian MANIFACIER, annonce l'ordre du jour de la séance et propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Le Conseil procède au vote :

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Délibération DEL 006_2020 : ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Le président interroge alors s'il y a des candidat(e)s :

La candidature de Monsieur Michel RISSE est présentée,

Le Conseil désigne deux assesseurs : Madame Maud CLAVEL, Monsieur Vincent CHOLET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé par les assesseurs au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

Monsieur Michel RISSE 10 voix pour, 1 blanc

Monsieur Michel RISSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Le président interroge alors s'il y a des candidat(e)s :

La candidature de Madame Elisabeth SAUQUE est présentée,

Le Conseil désigne deux assesseurs : Madame Maud CLAVEL, Monsieur Vincent CHOLET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé par les assesseurs au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

Madame Elisabeth SAUQUE-SUZANNE 10 voix pour, 1 blanc

Madame Elisabeth SAUQUE-SUZANNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Le président interroge alors s'il y a des candidat(e)s :

La candidature de Monsieur Jean-Luc OZIOL est présentée,

Le Conseil désigne deux assesseurs : Madame Maud CLAVEL, Monsieur Vincent CHOLET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé par les assesseurs au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

Monsieur Jean-Luc OZIOL 10 voix pour, 1 blanc

Monsieur Jean-Luc OZIOL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

Délibération DEL 007 2020 : DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU MAIRE

Le Conseil, après lecture de l'article L. 2122-22 par le Maire Monsieur Christian MANIFACIER, vote à l'unanimité

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire, Monsieur Christian MANIFACIER, au Conseil Municipal.

La mairie a réceptionné la semaine dernière les masques offerts par la région Auvergne-Rhône-Alpes, la distribution sera effectuée par les élus municipaux le Lundi 25 mai 2020.

Monsieur le Maire, Christian MANIFACIER, soumettra au Conseil la création d'un poste d'adjoint délégué à la voirie communale.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le lundi 1er juin à 9h à la salle des fêtes de Malbosc.